

Agde, 5 Novembre 2025

**COMITE DE QUARTIER « MIRABEL/LYAUTEY »
MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025**

A - VIE QUOTIDIENNE

RESIDENCE MIRA'BELLA (Village d'Or) sis 1 bis rue des Chênes Blancs :

1- Serait-il possible de placer un distributeur de sacs canins car nombreux sont les résidents en possédant un, mais beaucoup ne ramassent pas les déjections.

Réponse :

Les aménagements de distributeur de sac à déjections sont mis en place uniquement sur les zones passantes et les parcs et jardins.

2-Peut-on augmenter la fréquence de collecte du conteneur à verre qui déborde régulièrement car il n'y a pas assez de passage de ramassage pour les 100 résidents.



Réponse :

Lors de l'instruction du permis de construire, le Sictom a signalé que l'implantation d'une colonne à verre sur la partie privative de la résidence Mirabel / Les Villages d'Or ne pouvait pas s'envisager, car techniquement il ne serait pas possible de la collecter. Les préconisations n'ont pas été respectées et la mise en service de la colonne à verre a été effectuée.

Le 3/10/25, le Sictom a invité le syndic à condamner la colonne à se rapprocher d'un collecteur privé qui sera en mesure de lever cette structure.

3- À côté du parking de la banque LCL, sur le morceau de terrain situé devant la résidence, de nombreuses déjections canines sont présentes quotidiennement. Les résidents se plaignent des odeurs.



Réponse :

Ce terrain est privé. Le nettoyage des excréments de chiens incombe au propriétaire du terrain, et bien sûr à chaque propriétaire de chien, au titre de sa responsabilité.

4- Depuis la mise à disposition des logements, la résidence ne peut toujours pas être raccordée à la fibre, défaut de réseau selon les différents opérateurs.

Réponse :

La demande doit être faite par le gestionnaire de la résidence sur le site de XP FIBRE. Une partie de la rue est déjà raccordée.

5- Une partie de mur est cassé au niveau de la rue des chênes blancs. Une demande a déjà été faite et pas d'intervention à ce jour.



Réponse :

C'est un problème d'ordre privé, la ville ne peut pas intervenir.

6- L'entretien des espaces verts sur le secteur de la rue des Chênes Blancs peut-il être prévu prochainement ?

Réponse :

Le passage d'entretien pour la rue des Chênes Blancs est prévu début novembre.

7-Un grand nombre de poubelles ont débordé tout l'été partout dans la commune. Y a-t-il une solution pour éviter ce problème à nouveau ?

Réponse :

Depuis le début de l'année, l'organisation de la collecte des déchets a évolué. 3 flux sont désormais collectés sur le territoire :

- Les emballages et papiers (bacs jaunes) : 1 collecte par semaine
- Les ordures ménagères (bacs grenat ou gris) : 1 collecte par semaine pour les bacs individuels / 2 collectes par semaine pour les bacs collectifs et les bacs des résidences.
- Les biodéchets à déposer dans les bornes accessibles 24h/24 et 7j/7 sur la voie publique.

Une collecte d'ordures ménagères a été substituée par la collecte des biodéchets, afin de valoriser les 30 % de la poubelle d'ordures ménagères en matière recyclable. Avec l'extension des consignes de tri en 2023 et le tri à la source pour les biodéchets, les administrés devraient voir le volume de leur poubelle (ordures ménagères) diminuer.

Des kits biodéchets, comprenant un seau et un clé d'accès aux bornes sont disponibles GRATUITEMENT pour les administrés à l'antenne littorale du Sictom (16 rue Jean Roger), ainsi qu'aux mairies annexes du CAP et du GRAU.

Le Sictom reste mobilisé pour éviter toute récurrence des débordements.

8-Peut-on envisager le fleurissement du pont de l'Hérault pour embellir l'entrée de la ville ?

Réponse :

Le fleurissement hors sol est une pratique de moins en moins utilisée en espaces verts, en raison de la gestion de l'eau et des restrictions fréquentes qui en interdisent l'arrosage lors des périodes de sécheresse.

De plus, les infrastructures du pont ne permettent pas une installation des jardinières qui peuvent alourdir et fragiliser les rambardes.

9-Serait-il envisageable de mettre en place des rampes aux escaliers de la Promenade ?

Réponse :

La ville a passé commande du mobilier. Il sera posé dès réception.

10- Le panneau annonçant un ralentisseur en direction de l'école Frédéric Bazille est peu visible à cause de l'arbre, serait-il possible de l'élaguer ?



Réponse :

Les branches basses seront élaguées pour dégager la visibilité du panneau avant la rentrée scolaire.

12-En provenance de la rue Pierre Paul Riquet et en direction de la rue de Chiminie, il y a un manque de visibilité dû aux véhicules garés malgré un miroir existant. Serait-il possible de poser des plots sur le trottoir pour éviter le stationnement ?



Réponse :

Les services techniques matérialiseront au sol une bande axiale et déplacerons le STOP sur deux ou trois mètres.

13-Rue de Barcelone, les haies des propriétaires débordent sur le trottoir, il faudrait demander aux propriétaires de les couper.



Réponse :

Actuellement, la végétation qui dépasse ne gêne pas l'espace public. Aucune demande particulière ne sera faite au propriétaire.

14- Demande de création d'un parking municipal d'environ 25 places qui pourrait se situer entre le chemin du Peyrou et la rue Barbès (3 terrains sont à vendre) cela éviterait aux nombreuses voitures de stationner sur la chaussée et la libérer.

Réponse :

Les terrains proposés sont à la vente au prix de 638 000€. Le coût de revient des places de stationnement serait trop onéreux (achat du terrain plus aménagement).

La faible visibilité depuis le centre ville, ainsi que le coût élevé ne nous permet pas de donner une suite favorable.

15- Rue Monté Joly (vers le centre de danse : Envie danse), le stationnement des voitures sur le trottoir est gênant, et le rend impraticable par les piétons.

Réponse :

L'information est transmise aux équipages de la police municipale.

16- Impasse du Ténééré : depuis la nouvelle déchetterie, la circulation est devenue beaucoup plus importante. De nombreux véhicules circulent dans le secteur et se trompent fréquemment d'itinéraire.

De ce fait, la chaussée s'est fortement détériorée et nombreux trous sont apparus.

Réponse :

L'accès aux véhicules de plus de 3.5 T vient d'être mis en place Montée de Joly et chemin Saint Bazély. De ce fait le chemin sera moins dégradé.

Les nids de poule seront réparés.

17-Serait-il possible d'installer un miroir en face pour pouvoir sortir de l'impasse du Ténééré sans danger ?



Réponse :

Cette demande est techniquement impossible vu le peu de largeur pour installer le panneau.

18-À l'angle de la rue Denfert Rochereau et rue des Barris 2 bouches d'égout sont obstruées.

Réponse :

Une intervention va être programmée.

19-Monsieur Nardini (15 rue des Barris) demande si il est possible de poser une plaque avec le nom de la rue sur son mur ?

Réponse :

Une intervention sera programmée début 2026.

20-Demande de réfection de voirie et la possibilité de tracer une ligne continue rue des Barris (du carrefour rue Denfert-Rochereau à la rue Peyrou)

Réponse :

Rajouter une bande axiale sur la rue Alsace Lorraine.

CQ : La zone est elle à 30 ou 50 km/h?
Peut être prolonger la zone 30. A étudier.

21-Le virage à l'angle de la rue mirabeau et rue des Barris est accidentogène. Peut on essayer de d'améliorer la signalétique ?

Réponse :

La signalisation est déjà présente. Une repasse en peinture routière du panneau Stop rue des Barris sera refaite.

22-Au 2 rue de Prague des caméras de surveillance sont installées sur la montée de l'escalier. Peut on vérifier que celles-ci ne filment pas la rue ?



Réponse :

La police municipale n'est pas habilitée à contrôler chez les particuliers le visuel des caméras. Cette demande est transmise au commissariat de police.

23-Chemin des 7 Fonts (entre le 23 et le 33), des travaux ont été réalisés par EDF pour la résidence les Jardins de l'Eden, et depuis il n'y a aucun revêtement sur les trottoirs. On a également constaté un dépôt récurrent d'appareils électroménagers autour des conteneurs enterrés dans cette zone.

Réponse :

- Une caméra (visia) mise à disposition par l'agglomération a été installée au-dessus des PAV. Régulièrement de nombreuses verbalisations sont établies à cet endroit.
- La ville programme une opération de reprise de ce revêtement dans l'hiver.

24-Est-il possible de peindre la barrière de la déchetterie en rouge, celle-ci se confondant avec le mur blanc.

Réponse :

L'accès à la déchetterie est soumis à la présentation d'un badge. Une borne de contrôle est installée avant la barrière, laquelle s'ouvre après l'identification.

Aucun problème de sécurité n'a été constaté.

Néanmoins, la demande a été transmise au service en charge des déchetteries.

25- Secteur Monaco, la poubelle a été détériorée ce week end.



Réponse : un numéro vert a été fait (N° 2025-15827).

26-Pourquoi ne pas obliger les commerçants à avoir une grande poubelle qui ferme, et de la sortir que la veille du ramassage ?



Réponse :

Le commerçant en question est doté de contenants ordures ménagères et emballages-papiers dont les volumes correspondent à son activité. Les bacs ferment à clé, comme tous les bacs professionnels.

Plusieurs rappels ont été effectués afin que les bacs ne restent pas à demeure au point de remisage, situé en bordure du rond-point René Bouschet.

À ce jour, le commerçant respecte la consigne. Les bacs sont remisés à proximité de son commerce, sur les emplacements où sont stationnés ses scooters de livraison.

BILAN DU CTM

Bilan mensuel des numéros verts de Janvier à fin Août 2025

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES
152	150	81	81	121	120	115	111

MAI		JUN		JUILLET		AOÛT	
DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES	DEMANDES	REALISEES
146	134	121	107	121	110	109	93

- Numéros verts générés : **966**
- Réalisés : **906**
- En attente : **60**

Soit un taux de réalisation de **93.8 %**

SECURITE

Bilan sur la période du 1^{er} Juillet au 31 Août 2025

- Domaine «Code de la Route » : 19
- Domaine Trouble de l'Ordre Public : 9
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 3
- Domaine « Divers » : 27
- Domaine Interpellation : 2
- Domaine « environnement » : 24

Bilan sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 28 Septembre 2025

- Domaine «Code de la Route » : 12
- Domaine Trouble de l'Ordre Public : 8
- Domaine "Délinquance de voie publique": 2
- Domaine « Divers » : 17
- Domaine Interpellation : 1
- Domaine Environnement : 24

B - GRANDS TRAVAUX :

ÉTUDES ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

1/PLAN PLURIANNUEL DE VOIRIE (PPI) :

Le programme pluriannuel d'investissement sur les réfections des voiries et des espaces publics s'élève à 4 millions d'€.

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 250 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. Un programme d'investissement annuel de 4 millions € va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise d'environ 40 à 50 km de voiries.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les trois îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures routières et des réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base pour arbitrer les chantiers à venir, optimiser les choix techniques et maîtriser le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées nécessitant une intervention, la priorisation de certains axes a été guidée par :

- Le niveau de fréquentation
- La desserte des équipements publics
- Les services et commerces

- La cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne.

La singularité de chaque îlot sera prise en compte dans le choix du mobilier urbain, de l'éclairage public, des espaces verts et de la signalisation.

2/AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE

Rappel du programme :

Le projet prévoit :

- La requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de **20 000 m²**.
- La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des **réseaux humides et secs**.
- L'effacement ou la mise en discrétion des **réseaux aériens**.
- Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux nobles (basalte, calcaire et bétons architecturaux).
- La création de **larges espaces végétalisés**.
- Le renouvellement du **mobilier d'éclairage public**.
- La **piétonisation** de la majeure partie des espaces requalifiés.
- La création d'un **parking souterrain**. Près de **80 places**, sur 2500 m² environ (rampes et accès piétons compris) dont places 2 roues et bornes rechargeables.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

- Démarrage des travaux en novembre 2022.
- Travaux réalisés à ce jour : livraison de zone sud (rue du 4 septembre et la rue J.J. Rousseau) 7000 m² réalisés.

Sur la zone nord :

- Fouilles archéologiques préventives (attente du rapport) 3000 m²

Février /mars 2025

Démarrage terrassements du parking (environ 15 000 m³).

Octobre 2025

Livraison de la « Boîte » et réalisation de l'étanchéité.

Démarrage des travaux de surface, réseaux et revêtements.

Novembre/ décembre 2025

Réalisation des rampes d'accès

Travaux de second œuvre

Travaux de surface devant pieds de façade et remparts

Janvier 2026

Travaux de parement (habillage des murs, serrurerie)

Travaux de finition et levé des réserves des 14 lots et réception de l'ouvrage

Réalisation des jardinières des murs périphériques et escaliers.

Février 2026

Réalisation des revêtements en bétons désactivés

Mars 2026

Livraison des travaux de surface.

Mise en service du parking

Livraison du parking et des aménagements de surfaces sur la zone nord de la rue du 4 septembre est prévue pour décembre 2025, 1^{er} trimestre 2026.

3/PASSERELLE

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre et sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la Promenade du quai de la Calade.

Etude en phase PRO (détails techniques et financier).

Début de la phase opérationnelle envisagée pour novembre 2025.

Durées des travaux : 14 mois

Coût prévisionnel du projet : **5 000 000 €**

4/PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL : PEM

► **Rappel descriptif du projet :**

Création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à la gare ferroviaire d'Agde, principale desserte du territoire, permettant de relier Montpellier en 35 minutes, Toulouse en 2 heures et Paris en 4 heures.

La création de ce PEM doit faciliter les mobilités sur le territoire, améliorer son accessibilité et interconnecter les différents modes de transport situés à proximité immédiate de la gare : les transports en commun (réseau ferroviaire et bus), les véhicules motorisés, les cycles, les piétons ainsi que les transports fluviaux, voire maritimes.

Concrètement, le projet de PEM prévoit la **restructuration du parvis de la gare**, des **espaces de stationnement**, l'aménagement d'un **pôle vélo**, d'une **gare routière** et la création d'une **passerelle urbaine** permettant de relier le quartier de la gare au quartier de la Méditerranéenne.

Le projet permettra de valoriser significativement l'environnement. Les capacités de stationnement voitures spécifiques à la gare vont augmenter (de **250** places environ à **415** places dont une quarantaine possible équipée de bornes de recharge électrique) et devraient ainsi permettre « d'apaiser » les rues résidentielles du quartier.

Le PEM d'Agde est piloté par la CAHM en partenariat étroit avec l'Etat, la Région, le Département, la Ville d'Agde, SNCG Gares et Connexions, SNCF Réseau et SNCF Immobilier.

Le projet se développe en parallèle du projet de mise en accessibilité des quais de la gare dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) porté par la Région Occitanie et l'Etat et mis en œuvre par SNCF Gares et Connexions. La mise en accessibilité de la gare dans le cadre de l'Ad'AP régionale est pilotée par SNCF Gares et Connexions et financé par la Région (55%), l'Etat (25%), SNCF Gares et Connexions (19%) et la CAHM (1%).

► **Montant de l'opération :**

Opération PEM dans sa globalité : 16,3 M € HT

 dont travaux sous MO CAHM : 11,5 M € HT

Travaux de mise en accessibilité de la gare sous MO SNCF Gares et Connexions : 15,8 M €

► **Etat d'avancement du projet :**

Appel d'offres travaux en cours (Avril-Mai 2025)

Notification des marches : été 2025

Début des travaux : septembre 2025

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

1/DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE

La société « e-totem » lauréate de l'appel à manifestation d'investir (AMI) lancé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) pour le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération a procédé à la mise en service cet été de quatre stations accélérées sur le Cap d'Agde situées :

- parking de la rue Raffanel au Mail de Rochelongue,
- avenue de l'île des Amériques
- parking de la Roubine au Vieux Port,
- avenue de la Vigne, au niveau du Centre International de Tennis.

Durant cette intersaison, la société réalisera l'installation de nouvelles stations de recharge notamment les stations rapides (super chargeur) qui nécessitent des travaux de raccordement électriques plus importants.

Pour rappel, il est programmé, pour la Ville, la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

2/ATTÉNUATEUR DE HOULES : PROJET PÉGASE

La phase I dite « Pilote » composée de 42 pieux a été positionnée au printemps 2022. Les premiers résultats observés lors des différents suivis ont permis de valider l'efficacité de ces ouvrages pour la protection de la plage et le développement de la biodiversité.

Compte tenu de l'efficience de ces ouvrages, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a engagé la seconde phase du projet de protection de la plage du Grau d'Agde.

Les travaux envisagés consistent en la mise en place de 128 modules dont 10 modules qui constitueront un peigne permettant de réduire les effets du courant.

Ces travaux de mise en place des nouveaux modules seront associés à un rechargement de 15 000 m³ de sable qui permettront une stabilisation de la plage.

Le dossier de demande de concession a été instruit par l'ensemble des services de l'Etat ; l'enquête publique nécessaire, à l'obtention des autorisations administratives, va se dérouler du 10 au 27 octobre.

Le démarrage de ces travaux de pose des ouvrages est envisagé pour cette fin d'année ; les travaux de dragage seront réalisés au printemps 2026.

Le montant total de cette opération a été estimé à 2 322 881 € HT et financé à hauteur de 80 % (50 % par l'Europe, 10 % par l'Etat, 10 % par le Région Occitanie et 10 % par le Conseil Départemental).

NOUVEAUX PROJETS :

1/DOUBLEMENT DE LA RD 612

Le Département a engagé depuis de nombreux mois les études de maîtrise d'œuvre relatives au contournement de la ville d'Agde.

La concertation pour l'étude est prévue le 21 novembre 2025.

Dans la logique de ce futur projet, le Conseil Départemental a initié une restructuration paysagère des échangeurs de la Tamarissière, de Guiraudette et de Rochelongue.

Il s'agit d'un préambule à la mise en œuvre du projet global de raccordement de la ville d'Agde à l'autoroute, qui va consister en la mise en 2x2 voies de la route départementale 612 entre le péage autoroutier de Bessan et l'échangeur "Cap d'Agde", au pied du Mont Saint-Loup.

Cette réalisation permettra de faciliter, l'accès à notre ville. Dès à présent, la restructuration de la portion entre l'échangeur de Guiraudette et celui du Cap d'Agde, d'une longueur de 2 km sur une emprise moyenne de 35 m.

Il s'inscrit ainsi positivement dans la mise en œuvre d'une logique urbaine de réorganisation des déplacements et d'amélioration de leur fluidité.

2/RÉHABILITATION DE L'HOTEL RIQUET

Dans le cadre du travail de valorisation du Canal du Midi et de façon plus large dans le nouveau quartier de la Méditerranéenne, la CAHM a contractualisé avec VNF pour s'engager dans la réhabilitation de l'Hôtel Riquet.

Ce bâtiment exceptionnel du XVIIIème siècle est identifié à l'échelle régionale comme un marqueur patrimonial essentiel le long du Canal du Midi et comme un site prioritaire à valoriser comme « porte d'entrée » du bien UNESCO, patrimoine mondial. L'Hôtel Riquet est en état de dégradation avancé voire menace ruine sur certains ouvrages, ce qui présente de potentiels dangers. Le bien est à l'état d'abandon et régulièrement squatté.

À ce titre, la CAHM a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre (Architecte du Patrimoine) pour la réhabilitation de l'immeuble et de ses annexes. Les travaux portant sur le clos et le couvert de l'édifice (tranche 1 - toiture et façades) sont programmés à l'hiver 2025.

Parallèlement, un travail sur la programmation de l'hôtel Riquet et une étude sur la structuration d'un pôle vélo portée par Hérault Tourisme, sont en cours.

Cette étude définit les principes suivants :

- Mise en scène et en perspective de l'arrivée d'Agde en valorisant la façade et vue sur le port
- Aménagement d'une promenade qualitative sur les quais
- Ouverture au public du jardin paysager de l'Hôtel Riquet et création d'un accès direct (piéton / cyclable), de la gare SNCF et du Pôle d'Echange Multimodal.
- Aménagement du point de rencontres et d'ouvertures des boucles méditerranéennes, avec directions vers les rives du fleuve, la Cathédrale...

État d'avancement du projet :

Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'hôtel Riquet : fin Avril 2025.

Calendrier prévisionnel :

Hiver 2025 : travaux de façade et de toiture de l'hôtel Riquet (tranche 1) Estimation 1.2 M€

1^{er} trimestre 2027 : réhabilitation globale de l'hôtel Riquet (tranche 2) Estimation 1.2M€

Les principes de l'étude sont les suivants :

Qualifier le bâtiment et les quais dans une logique d'ouverture public à l'usage des riverains, des usagers du port de plaisance et des touristes de passage.

Elus et Services administratifs et Techniques :

S FREY, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MANCEAU, JM BROUILLET.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

Claude BAILLES, Hervé DELORME, Danielle FAIVRE, Guy GATTO, Pierrette PAQUAY, Jean-Pierre PONCE, Dominique PUPAIZ, Daniel THELLIER, Daniel THEVENARD.

Absents excusés :

Vincent ALARY.

Absents non excusés :

José GARCIA, Georges GOUDARD, Jean Claude LORENTZ, Valérie MONNIER, Claudine PACOT, Pierrick POULAIN.

